

**ARRÊTÉ PORTANT REOUVERTURE
DES ERP (s) ET IOP(s) (avec Réserves) DANS
LE CADRE DE LA SORTIE DE L'ÉTAT
D'URGENCE SANITAIRE COVID-19**

N° 2020/181

Le Maire de BERLAIMONT,

- Vu les mesures de confinement annoncées par le gouvernement en date du 16 mars 2020 dans le cadre de la propagation de l'épidémie COVID-19 sur le territoire national
- Vu l'arrêté municipal n°2020/090 du 17 mars ordonnant la fermeture au public des ERP(s) sur la commune,
- Vu l'arrêté n°2020/118 phase 2 du déconfinement applicable à compter du 2 juin 2020
- Vu le déconfinement « phase 3 » programmé par le gouvernement à compter du 22 juin 2020
- Vu la loi du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire,

ARRETE

Article 1 : Tous les établissements communaux et installations Ouvertes au Public recevant du public **seront réouverts** au public dans le cadre de la sortie de l'état d'urgence sanitaire à compter du 11 juillet 2020 sous réserves que :

Les mesures barrières socles reprises ci-dessous soient respectées par les usagers, organisateurs, Présidents de club, encadrants, jouissant de l'accès à un ERP ou IOP de la commune mis à leur disposition :

- La distanciation physique d'un mètre entre les personnes (*La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsque la nature même de l'activité ne la permet pas c'est le cas pour la pratique des sports de combat*)
- L'hygiène des mains (lavage au savon ou par une solution hydro-alcoolique) ;
- En complément, le port d'un masque si la distanciation physique d'un mètre entre deux personnes ne peut être respectée.

Article 2 : **La fermeture des vestiaires Collectifs de la salle des sports Edmond et Charles Guny et ceux du stade de Foot Dauby Vasseur reste maintenue pour le moment.**

Article 3 : La bibliothèque et la Halte-Garderie restent fermées pour des raisons de gestion interne.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté est destinée à :

- Monsieur le Commandant de Police d'AULNOYE-AYMERIES,
- M. le Chef de Service Prévisions du Groupement 4 du SDIS, 128 rue de l'Industrie à Onnaing,
- L'abbé FAUSTIN Paroisse Saint Joseph en Val de Sambre
- Présidents et Présidentes d'Association,
- Mr le principal du collège Gilles de Chin
- Mr le directeur de l'école Denoyelle
- Mme la directrice de l'école de Mormal
- Mme la directrice de l'école St Michel
- Affichage et archives Mairie.

Fait à BERLAIMONT, le 11 juillet 2020

Le Maire, Michel HANNECART.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

